

Séance du lundi 16 décembre 2013

Date de Convocation : mardi 10 décembre 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.12.09 - Site de la Tienne - Extension - Déclassement d'une partie mitoyenne du chemin de la Serpoyère avec la Commune de Viriat

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Alain BONTEMPS, Denise DARBON, Françoise COURTINE, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Xavier BRETON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Véronique COLLET, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Jean-Paul RODET, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Benjamin ZIZIEMSKY à Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER à Claudie SAINT ANDRE, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Charlotte DOMINJON à Guillaume LACROIX, Jean LECLAIR à Pascal BORGIO

Absent :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La voie communale, dite « chemin de la Serpoyère », a son origine sur la Commune de Bourg-en-Bresse, avenue de Bad Kreuznach, et se poursuit sur la Commune de Viriat au-delà de la parcelle privée BT n°1. Elle se situe en totalité sur le territoire de la Commune jusqu'à la parcelle BS 130, puis devient mitoyenne avec la Commune de Viriat.

Le Syndicat ORGANOM, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 déclarant d'utilité publique le projet d'extension du site de la Tienne, a acquis plusieurs propriétés riveraines, et a procédé au dévoiement d'une partie du chemin de la Serpoyère au droit de la parcelle cadastrée à Bourg-en-Bresse section BT n°1; la voie nouvelle se situant dorénavant exclusivement sur le territoire de la Commune de Viriat.

Motivation et opportunité de la décision

Les travaux d'extension du site sont en cours, et après contact avec Organom, il y a lieu de régulariser l'acquisition par le Syndicat de la moitié du chemin de la Serpoyère impacté par l'agrandissement du site. Cette portion de voie doit être déclassée du domaine public préalablement à son aliénation. Elle représente une superficie arpentée de 1739 m². L'autre moitié du chemin de la Serpoyère a d'ores et déjà été déclassée par la Commune de Viriat et doit être cédée prochainement à Organom.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

VU la délibération de la Commune de Viriat en date du 23 juin 2009 prononçant le déclassement d'une partie dudit chemin,

VU l'avis favorable émis par la commission mixte Urbanisme-Déplacements en date du 3 décembre 2013,

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

CONSTATE la désaffectation d'une partie du chemin de la Serpoyère soit 1739 m² représentée par la parcelle cadastrée à Bourg-en-Bresse section BT n° 95.

PRECISE que le chemin a été dévoyé plus au Nord dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique prononcée par arrêté préfectoral du 28 novembre 2008 en vue de l'extension du site de la Tienne réalisée par le Syndicat ORGANOM.

DECIDE en conséquence, le déclassement partiel du chemin de la Serpoyère pour sa partie mitoyenne comprise entre le Chemin des Dames jusqu'en limite de Commune avec VIRIAT, représentant 1739 m² et un linéaire de 381 mètres.

PRECISE que le tableau des voies communales sera modifié en conséquence.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Impacts financiers

néant.